

Action n°11	Conforter et étendre l'animation du Concours général agricole des prairies fleuries à l'ensemble du territoire métropolitain
Axe de travail	Formation et sensibilisation
Objectif	Diffuser et valoriser les bonnes pratiques visant à préserver les habitats et les ressources des pollinisateurs sauvages auprès du monde agricole
Échelle de l'action	Nationale et régionale
Calendrier	2016-2020
Contexte	Le concours général agricole des prairies fleuries (www.concours-agricole.com) récompense par un prix d'excellence agro-écologique les exploitations dont les prairies de fauche ou les pâturages présentent le meilleur équilibre entre valeur agricole et valeur écologique. Le concours se déroule en deux temps : d'abord sur des territoires puis au niveau national (compétition entre les différents lauréats locaux). La valeur mellifère des plantes des prairies est un critère pris en compte dans les fiches de notation mais, à ce stade, sous le prisme d'Apis mellifera. En 2014, 43 territoires organisaient localement le concours. L'enjeu pour les années à venir est la mobilisation de toutes les structures compétentes en agro-environnement afin que tout agriculteur français qui possède des prairies riches en espèces puisse se situer dans un territoire où le concours est animé. Le développement du concours nécessitera également de mobiliser de nouvelles personnes pour faire partie des jurys locaux (environ 200 experts mobilisés en 2014), notamment des personnes compétentes sur la caractérisation de la valeur mellifère. Enfin, parallèlement, les outils nécessaires à la caractérisation de la valeur mellifère (pas uniquement pour Apis mellifera) des plantes observées dans les prairies devront être améliorés et la formation des jurys sur ce volet renforcée. Un Trophée « Abeille d'Or » a été mis en place dans le cadre du concours, ses critères d'attribution par le jury national sont principalement axés autour d'Apis mellifera. Ces critères pourraient être élargis à un ensemble plus large de pollinisateurs.
Description	<p>A. Étendre l'animation aux territoires des 22 régions de France métropolitaine. Développer des formations pour les jurys locaux. Travailler sur l'intégration des insectes pollinisateurs sauvages dans les fiches de notation.</p> <p>B. Élargir le Trophée « Abeille d'Or » décerné par le jury national du concours au Salon international de l'agriculture à la richesse et la diversité des « pollinisateurs sauvages ».</p> <p>C. Publier un livret valorisant les itinéraires techniques innovants ou ambitieux.</p>
Action(s) associée(s)	4, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, PDDA, PNA Pies-grièches
Indicateurs de résultats	Nombre de territoires organisant le concours Nombre d'agriculteurs participants Nombre d'experts sur la valeur mellifère dans les jurys Nombre d'experts sur la valeur mellifère participant aux formations Publication du livret
Évaluation financière	Au niveau national, l'animation du concours nécessite un budget annuel d'environ 100 000 € : recherche d'organismes locaux et assistance en continu à ces structures, organisation du jury national, de la remise des prix et des formations pour les jurys locaux, prix pour les lauréats, secrétariat et animation du comité national d'organisation, actualisation en continu du site internet, mise à jour des règlements (national et locaux), édition du journal, communication, développement d'un volet avec les lycées agricoles... Au niveau local, chaque organisateur local consacre environ 20 jours par an et 3 000 €.
Pilote de l'action	Réseau des Chambres d'Agriculture et Comité national d'organisation du concours général agricole des prairies fleuries
Partenaires potentiels	Tous les partenaires actuels du concours (Inra, MAAF, Concours général agricole, MEDDE, Aten, Parcs naturels régionaux, parcs nationaux, Conservatoires botaniques nationaux, Conservatoires d'espaces naturels, UNAF, SNA, LPO, Scopela, syndicats d'appellations d'origine protégée, Ramsar France, SupAgro Florac, RTE, GRTgaz, Vêto-pharma) avec possibilité d'élargir (instituts techniques, nouveaux financeurs...)

Mesure phare : Concours général agricole des prairies fleuries

*Le Concours général agricole des prairies fleuries récompense par un prix d'excellence agro-écologique les exploitations dont les prairies de fauche ou les pâturages présentent le meilleur équilibre entre valeur agricole et valeur écologique. Le concours se déroule en deux temps : d'abord sur des territoires puis au niveau national (compétition entre les différents lauréats locaux). La valeur mellifère des plantes des prairies est un critère pris en compte dans les fiches de notation mais seulement sous le prisme de l'abeille à miel (*Apis mellifera*). En 2014, 43 territoires organisaient localement le concours.*

Action

Il s'agit de conforter et d'étendre l'animation du Concours général agricole des prairies fleuries à l'ensemble du territoire métropolitain et élargir les critères pour prendre en compte un plus grand nombre d'espèces de pollinisateurs.